PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-2026 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE ET LES DROITS SUPPLÉTIFS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui :

QUE lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a procédé à l'adoption du **règlement 06-2026 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE ET LES DROITS SUPPLÉTIFS** afin de permettre l'étalement des paiements sous certaines conditions.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui situé au 146, route 195 à Lac-Humqui aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ce 8ième jour du mois d'octobre 2026.

Karine Dechamplain
Greffière-trésorière